

RAPPORT

Kigali,
Rwanda,
10-14 août
1992

**Commission
des forêts
et de la faune
sauvage
pour l'Afrique
Neuvième session**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

SESSIONS PRÉCÉDENTES DE LA COMMISSION

| | | |
|-------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| 1 ^{re} session | Ibadan, Nigéria | 31 octobre - 7 novembre 1960 |
| 2 ^e session | Lomé, Togo | 20-25 janvier 1969 |
| 3 ^e session | Nairobi, Kenya | 7-12 février 1972 |
| 4 ^e session | Bangui, République centrafricaine | 22-27 mars 1976 |
| 5 ^e session | Accra, Ghana | 24-28 avril 1978 |
| 6 ^e session | Arusha, République-Unie de Tanzanie | 12-16 septembre 1983 |
| 7 ^e session | Bamako, Mali | 20-24 janvier 1986 |
| 8 ^e session | Blantyre, Malawi | 1-3 mai 1989 |

RAPPORT

de la

NEUVIEME SESSION

de la

**COMMISSION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE
POUR L'AFRIQUE**

Kigali, Rwanda,
10 - 14 août 1992

TABLE DES MATIERES

| | Page |
|--|--------------------|
| RESUME DES RECOMMANDATIONS | v |
| | Paragraphes |
| INTRODUCTION | 1-11 |
| ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 12 |
| ELECTION DU BUREAU | 13-15 |
| SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSEES A LA FAO PAR LA COMMISSION A SA HUITIEME SESSION | 16 |
| ETAT DE LA FORESTERIE ET DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LA REGION | 17-30 |
| CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT | 31-40 |
| LIMITATIONS DES ECHANGES DE BOIS TROPICAUX | 41-49 |
| LES FEMMES ET LA GESTION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE | 50-54 |
| ACTIVITES DE LA FAO EN MATIERE DE FORESTERIE DANS LA REGION | 55-70 |
| PROGRES DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION FORESTIER TROPICAL EN AFRIQUE | 71-78 |
| RAPPORT DE LA DIXIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES PARCS NATIONAUX | 79-80 |
| QUESTIONS A SOUMETTRE AU COMITE DES FORETS | 81 |
| AUTRES QUESTIONS | 82-86 |
| DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION | 87 |
| ADOPTION DU RAPPORT | 88 |
| | Page |
| <i>ANNEXES:</i> A - Ordre du jour | 14 |
| B - Lists des participants | 15 |
| C - Liste des documents | 21 |

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Etat de la foresterie et de la faune sauvage dans la région

1. La Commission a recommandé que la FAO i) continue à illustrer, à vulgariser les conséquences dépressives des mesures d'ajustement structurel sur le développement agricole et sur la conservation et le développement des ressources forestières en particulier; ii) dans ce cadre diversifie et élargisse le contenu des séminaires qu'elle organise au bénéfice des pays vers les aspects de nature politique, économique et financière pour mieux appréhender la valeur des produits forestiers et leur contribution à l'économie nationale; et iii) réactive des études pour l'évaluation du rôle et de la valeur économique de la faune (paras. 23 et 25).
2. Pendant la discussion sur la participation des populations, la Commission a estimé qu'il convient d'encourager en promouvant des modèles de gestion forestière qui permettent une production variée répondant à la diversité des besoins; la promotion et l'implication des opérateurs forestiers étaient également recommandées (para. 26).
3. En soulignant l'importance des inventaires forestiers et de toutes les activités de collecte, la Commission a recommandé que la FAO aide les pays à se doter d'outils permanents d'inventaire. Elle a reconnu l'utilité des projets pilotes sur l'aménagement des différentes formations forestières et a recommandé à la FAO de promouvoir davantage de tels projets. Elle a aussi recommandé à la FAO de continuer la collecte des données et la vulgarisation concernant les produits non ligneux (paras. 27 et 29).

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

4. La Commission a recommandé que la FAO prépare un document de synthèse sur les points de la CNUED touchant au secteur forestier, qui indiquerait par thème les positions de la CNUED sur les problèmes importants. Elle a pris note du compromis de Rio sur la Déclaration et de "principes forestiers" et a souhaité que ce compromis ne soit pas utilisé pour imposer aux pays forestiers des mesures contraignantes lors des futures négociations internationales; que tout soit mis en oeuvre pour dégager des moyens de financement des opérations d'aménagement des forêts et de lutte contre la désertification (paras. 38 et 39).

Limitations des échanges de bois tropicaux

5. La Commission a recommandé aux gouvernements de tenir rapidement des réunions de concertation sur cette question afin d'adopter une position ferme, commune et solidement argumentée. Elle a également recommandé aux pays membres de l'OAB de prendre des mesures concrètes pour renforcer les moyens de cet organisme afin de lui permettre de remplir pleinement sa mission (para. 44).
6. La Commission a mis l'accent sur le fossé qui existe entre la perception éronnée de la forêt africaine et a recommandé aux pays membres de mettre sur pied une action concertée en ce sens avec des moyens appropriés et d'entreprendre une vaste campagne d'information et de relations publiques dans les pays du Nord afin de rétablir une image réelle de la foresterie africaine (para. 46).
7. La Commission a reconnu que certaines réalités économiques conduisent à des modifications préoccupantes du marché international du bois, en particulier les volumes de bois croissants en provenance de peuplements arrivant à maturité dans certains pays tempérés, à la volonté politique de ces pays de valoriser leur production et aussi l'évolution des besoins du marché en ce qui concerne la nature et la qualité des produits, autant de facteurs qui doivent éveiller la vigilance des pays africains. Elle a recommandé aux pays membres d'améliorer la compétitivité des produits; de développer leur marché intérieur; de développer les échanges

commerciaux au niveau de la région même et de rechercher la complémentarité; d'examiner les questions de l'interdiction de l'exportation de grumes à l'horizon de l'an 2000 au plus tard et de la transformation des produits sur place; de rechercher de nouveaux débouchés à leurs produits; d'examiner la question de la création d'un organisme de financement des exportations de bois des pays africains. Sur toutes ces questions, elle a recommandé également à la FAO d'accorder aux pays membres son assistance et son soutien (paras. 47 et 48).

Les femmes et la gestion des forêts et de la faune sauvage en Afrique

8. La Commission a recommandé i) aux Etats membres de faire une évaluation continue des stratégies et progrès réalisés dans la participation des femmes aux activités forestières et d'en faire rapport à la prochaine session; ii) à la FAO de réaliser une étude sur les femmes, la tenue des terres et l'accès au foncier pour éclairer la question en Afrique (para. 54).

Activités en 1990-91 et Programme de travail et budget pour 1992-93

9. La Commission a déploré encore une fois, l'insuffisance des moyens accordés à l'aménagement de la faune sauvage dans le budget 1992-1993. Il a recommandé de porter une attention particulière à ce problème (para. 59).

Séminaires sur les statistiques forestières en Afrique

10. La Commission a recommandé aux gouvernements et à la FAO de prendre toutes les mesures nécessaires pour apporter tout l'appui aux services forestiers nationaux à renforcer ou créer les services nationaux de statistique forestière et que les pays de concevoir la création de ces services en coopération avec les autres services économiques nationaux et les opérateurs économiques (para. 61).

Opérations forestières de terrain dans la région

11. La Commission a recommandé aux Etats Membres de prêter une attention particulière au problème de l'intégration harmonieuse des projets dans leurs programmes de développement, et à la FAO d'apporter son appui dans ce sens (para. 70).

Progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action forestier tropical en Afrique

12. La Commission a recommandé aux pays, et ceci malgré les difficultés, que les leur plans d'action forestier nationaux soient dûment pris en compte par les institutions nationales et leurs programmes prioritaires déterminés dans le contexte général de développement national, et que les petits projets à la hauteur des collectivités et attractifs pour elles, aient droit de cité parmi les projets retenus. Elle a reconnu l'importance du renforcement des capacités nationales et a recommandé que la FAO, en tant qu'agence chef de file, prenne toutes les mesures nécessaires pour générer des projets de renforcement des capacités nationales pour appuyer les activités gouvernementales pour atteindre les objectifs de développement durable (paras. 76 et 77).
13. La Commission a reconnu la nécessité de favoriser le financement des actions forestières identifiées par le PAFT par des subventions ou prêts concessionnels et a recommandé que la FAO étudie davantage ces problèmes de financement et aide à évaluer le potentiel de certains donateurs, et que la FAO poursuive les efforts visant la création d'un fonds pour la mise en oeuvre du PAFT, tel que recommandé par la mission de revue indépendante (para. 78).

INTRODUCTION

1. La neuvième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) s'est tenue à Kigali (Rwanda) du 10 au 14 août 1992, à l'aimable invitation du Gouvernement du Rwanda.

2. Ont pris part à la session les délégués des Etats Membres suivants: Benin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tchad et Zaïre, des représentants du secrétariat de l'UNEP et de la CITES, et l'Organisation internationale du travail, et des observateurs de l'Organisation africaine du bois, du Centre international de recherche agroforestière et du Centre pour l'étude sur l'environnement. La liste complète des participants figure à l'Annexe B.

3. Le Directeur général de la FAO était représenté par M. C. H. Murray, Sous-Directeur général et Chef du Département des forêts. M. J. D. Keita, Fonctionnaire forestier régional attaché au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique, a rempli les fonctions de Secrétaire.

4. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. E. Capito, Ministre des eaux et forêts du Gabon et Vice-Président de la Commission, en présence du Ministre de l'agriculture et de l'élevage et du Ministre de la Défense du Rwanda, ainsi que des membres du Corps Diplomatique. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et a ensuite remercié le pays hôte de son accueil et de toutes les facilités offertes pour le bon déroulement de la session. Il a également remercié de leur présence les représentants des organismes internationaux ou bilatéraux d'aide et de coopération. Enfin il a passé la parole respectivement à M. Murray et M. Nzamurambaho, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Rwanda.

5. Au nom de M. Edouard Saouma, Directeur général de la FAO, M. C.H. Murray a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement du Rwanda de sa généreuse hospitalité. Il a attiré l'attention sur l'évolution récente de la situation politique et économique mondiale, et plus spécifiquement dans le continent africain qui connaît un important processus de démocratisation. Le contexte économique difficile auquel l'Afrique doit faire face conduit à la surexploitation et à la dégradation de ses ressources naturelles et particulièrement de ses forêts qui constituent la base du développement du Continent.

6. M. Murray a évoqué l'état des ressources forestières dans la région. Bien que l'Afrique centrale ait conservé ses vastes étendues de forêt tropicale humide, beaucoup de pays connaissent une dégradation persistante de leurs ressources forestières. La croissance démographique, qui entraîne la mise en culture de nouvelles terres, une demande accrue en bois de feu, et le surpâturage sont les principales causes de ce déboisement. Il a également fait le point sur le Programme d'action forestier tropical (PAFT) en Afrique, en indiquant que le nombre de pays participants a doublé depuis la précédente session. De nouvelles procédures plus souples ont été mises au point, qui permettent à chaque pays d'adapter le processus du PAFT à sa situation propre.

7. M. Murray a mis l'accent sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et son impact futur sur la foresterie. Il s'est félicité de la création du Centre international de la recherche forestière (CIFOR). Il a souligné que la FAO était clairement opposée aux restrictions au commerce des bois tropicaux. En outre, la FAO considère prioritaire l'adoption de politiques adéquates pour un aménagement réel et durable des forêts tropicales. Il a ensuite souligné l'importance du rôle des femmes dans la foresterie en Afrique, un des thèmes essentiels de cette réunion.

8. M. Murray a fait référence aux contraintes budgétaires du programme de travail et budget de la FAO et aux changements affectant le programme de terrain dans la région. Il a évoqué les efforts accomplis par la FAO dans plusieurs domaines, malgré ses contraintes budgétaires. Il a mis en évidence la volonté de la FAO à coopérer toujours plus avec les gouvernements dans la limite de ses ressources vers l'accomplissement de leurs objectifs et leurs aspirations.

9. M. F. Nzamurambaho, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Rwanda, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a ensuite présenté la situation de la forêt et de la faune au Rwanda; 29 pour cent soit 698 600 ha du pays sont couverts de forêts et terres boisées dont 330 000 ha de savane (une bonne part étant protégée dans le parc national de l'Akagera) et 177 300 ha de forêts de montagne incluant le parc national des volcans. Il a souligné les efforts consentis par le pays en cette matière dans un contexte socioéconomique et politique difficile. Le Rwanda a en particulier procédé à des reboisements importants (les plantations ont évolué de 25 500 ha en 1975 à 247 000 ha en 1985) et mis en place plusieurs instruments (loi forestière de 1980 - Plan forestier 1987 - 1997, Plan d'action du bassin-versant Zaïre Nil) agissant dans le cadre d'une volonté politique nationale en matière de protection et gestion des forêts et de la faune sauvage.

10. Le Ministre s'est félicité de la tenue de la neuvième session de la Commission au Rwanda, en mettant l'accent sur l'importance des points figurant à l'ordre du jour et le rôle décisif que la Commission pourrait jouer en ces matières. Evoquant alors certaines préoccupations des autorités rwandaises en ce qui concerne la forêt et la faune sauvage, il a souligné la participation active du Rwanda à plusieurs événements mondiaux tels que le dixième Congrès forestier mondial, le quatrième Congrès mondial sur les parcs nationaux et les aires protégées et le Sommet de la terre (CNUED) dont le Rwanda a déjà signé les conventions sur la diversité biologique et sur les changements climatiques.

11. Avant de reprendre les travaux de la Commission, le Président a demandé aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Brahim Ben Salem, défunt Secrétaire de la Commission des forêts pour le Moyen Orient et de *Silva Mediterranea*, décédé en août 1990.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1)

12. L'ordre du jour provisoire dont le texte figure dans le document FO:AFWC/92/1 a été amendé par l'insertion d'un sous-point "Information sur le Centre international de recherche forestière (CIFOR)" au point 12 - Questions diverses. Avec cet amendement, il a été adopté (*Annexe A*). La liste des documents soumis à la session est donnée à l'*Annexe C*.

ELECTION DU BUREAU (Point 2)

13. Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, notamment en ses articles II et II-5, la Commission a élu, par acclamation, le bureau suivant:

| | |
|------------------|--|
| Président: | F. Nzamurambaho (Rwanda) |
| Vice-Présidents: | Sedia Cyril Modise (Botswana) Amadou Kone (Mali) Augustine M. Bokwe (Cameroun) |
| Rapporteurs: | Satenin Sagnah (Guinée) Lawrence S. Kiwanuka (Ouganda) |

14. Le Président sortant a appelé l'attention sur les importantes échéances qui attendent les délégations africaines: travaux au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies relatifs à la mise en oeuvre des décisions de la CNUED, renégociation de l'Accord international sur les bois tropicaux, etc. Il a exhorté les participants à bien informer leurs gouvernements pour une bonne préparation des délégations africaines pour participer à ces réunions. Il a ensuite invité le nouveau Président et les autres membres du bureau à prendre leurs fonctions.

15. Le Président, au nom des membres du nouveau bureau, a remercié les participants de cette élection et donné l'assurance que tout sera fait pour assurer la réussite de la session. Il a cependant informé la Commission qu'à cause d'autres engagements il serait dans l'impossibilité d'être présent à toute la durée de la session et a demandé à M. Thaddée Habiya Mbere, Directeur des eaux et forêts du Rwanda, d'agir en son nom.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSEES A LA FAO PAR LA COMMISSION A SA HUITIEME SESSION (point 3)

16. Le Secrétariat a présenté le document FO:AFWC/92/2 faisant le point sur la mise en oeuvre par la FAO des recommandations qui lui ont été adressées par la Commission lors de sa huitième session (Blantyre, Malawi, 1-3 mai 1989). La Commission a pris note et félicité la FAO des initiatives et mesures prises pour répondre à ses sollicitations. Elle s'est félicitée notamment de la reprise des publications *Unasylva* et *Ceres* et de la publication de la revue *Nature et faune* tant en français qu'en anglais. Elle a cependant constaté que, malgré les efforts réalisés, la plupart des recommandations restaient d'actualité et a demandé à la FAO de continuer à poursuivre ses efforts et à en faire rapport à la prochaine session.

ETAT DE LA FORESTERIE ET DE LA FAUNE SAUVAGE DANS LA REGION (Point 4)

17. La Commission a examiné le document FO:AFWC/92/3, présenté par le Secrétariat sur l'état de la foresterie et de la faune dans la région. Après avoir indiqué que la période considérée était caractérisée principalement par une ambiance politique agitée, des difficultés économiques croissantes et la mise en oeuvre de rigoureux programmes d'ajustement structurel, le document a passé en revue les progrès enregistrés par les pays membres dans la protection de l'environnement, l'état des ressources et l'utilisation des produits, les initiatives prises dans le domaine de la politique et de la planification et enfin les conditions générales dans lesquelles ont évolué les institutions de développement forestier.

18. Concernant la protection de l'environnement, le document note que les deux sujets les plus importants demeurent la lutte contre la désertification et la conservation de la faune sauvage. Le rapport indique que la perte d'habitat et la participation des populations constituent les deux problèmes fondamentaux de la conservation en Afrique. Le document note que l'utilisation de la faune sauvage par les populations n'est pas bien évaluée.

19. Le document signale que des progrès ont été réalisés dans la mise à jour des législations existantes et dans l'élaboration de nouvelles politiques forestières adéquates et cohérentes et qu'une amélioration notable dans la planification du développement forestier a été possible grâce à la mise en oeuvre du PAFT par un grand nombre de pays; les efforts dans ce sens doivent être encouragés.

20. Le document déplore une fois de plus l'état fragmentaire des connaissances sur les ressources et les produits et le manque presque total de statistiques et de système de collecte et de traitement des données.

21. Le document indique enfin que les institutions de développement forestier continuent à souffrir de sérieux handicaps: insuffisance de personnel qualifié, sous-équipement et moyens financiers dérisoires. Pourtant les nouvelles politiques forestières tendent à élargir les horizons de la foresterie et donner plus de responsabilité à la profession. La création d'une expertise de base plus étendue est l'une des conditions préalables pour une participation plus active des populations dans l'aménagement des forêts.

22. La présentation de ce point a été suivie d'un débat riche et large qui a évoqué de nombreux points jugés particulièrement importants par la Commission pour la conservation et le développement des ressources forestières.

23. La Commission a constaté l'impact des problèmes économiques sur la gestion durable des ressources. Les programmes d'ajustement structurels ont souvent des effets dépressifs sur l'économie forestière et viennent souvent en contradiction avec certaines mesures de dynamisation du secteur. A cet effet, les institutions internationales de développement telles que la FAO devraient aider à mieux faire comprendre les préoccupations des pays en développement face aux institutions financières internationales. En revanche, la Commission a estimé que les pays en développement doivent renforcer la part des investissements endogènes dans le développement et en particulier dans le développement des ressources forestières. La Commission a recommandé que la FAO continue à illustrer et à diffuser les informations sur les conséquences dépressives des

mesures d'ajustement structurel sur le développement agricole et sur la conservation et le développement des ressources forestières en particulier.

24. La Commission compte tenu des nouvelles responsabilités du forestier, a réaffirmé la nécessité de former et promouvoir un nouveau type de forestier plus ouvert et familier avec les questions socio-économiques et financières, et à même de dialoguer aussi bien avec les responsables à la base que les responsables des décisions politiques de haut niveau. Il est important de diversifier les compétences au sein des institutions de formation forestière. De même le dialogue inter-institutionnel au niveau national doit être encouragé et les agents déjà en service familiarisés avec les nouvelles compétences professionnelles qui leur sont nécessaires.

25. La Commission a recommandé que la FAO, dans ce cadre diversifie et élargisse le contenu des séminaires qu'elle organise au bénéfice des pays vers les aspects de nature politique, économique et financière pour mieux appréhender la valeur des produits forestiers et leur contribution à l'économie nationale. Dans ce même ordre d'idée, la Commission a recommandé la réactivation des études pour l'évaluation du rôle et de la valeur économique de la faune.

26. La Commission a encore discuté de la participation des populations qu'il convient d'encourager en promouvant des modèles de gestion forestière qui permettent une production variée répondant à la diversité des besoins; elle a également recommandé la promotion et la participation des opérateurs forestiers. Elle a proposé la facilitation de la participation de ces promoteurs à tous les niveaux de discussion y compris les réunions internationales où ils seraient à même de bien expliquer et illustrer la valeur socioéconomique de la mise en valeur forestière.

27. La connaissance de l'état et de la valeur des ressources est essentielle à leur aménagement; à cet effet la Commission a souligné l'importance des inventaires forestiers et de toutes les activités de collecte et de traitement des données sur les ressources et les produits; c'est là le seul moyen d'améliorer la qualité des rapports sur l'état des ressources et du secteur forestier. La Commission a recommandé que la FAO aide les pays à se doter d'outils permanents d'inventaire et de suivi des ressources forestières; elle a également reconnu que des projets pilotes sur l'aménagement des différentes formations forestières existant dans les différentes régions écologiques permettraient de développer des modèles utilisables par plusieurs pays et a recommandé à la FAO de promouvoir davantage de tels projets.

28. La Commission a noté la stagnation des activités de reboisement surtout dans les zones boisées de propriété de l'Etat; celles-ci ne devraient pas être négligées; elles doivent être relancées avec l'appui de la recherche pour un meilleur choix des espèces exotiques, pour une promotion des espèces locales et l'amélioration de leur productivité. La recherche doit être notamment renforcée pour surveiller la santé des plantations existantes et des nouvelles espèces introduites pour éviter les explosions inattendues de maladie comme celles que produisent actuellement les pucerons des cyprès en Afrique de l'Est et le déprissement du neem en Afrique de l'Ouest; il a été également suggéré de consacrer davantage de recherche pour guider les options en matière de plantations pures ou mélangées.

29. Les méthodes agroforestières doivent être promues pour diversifier la production dans les concessions des paysans et contribuer à réduire la pression sur les forêts restantes. La Commission a encore souligné l'importance des produits non ligneux et leur contribution aux économies locales. Elle a recommandé à la FAO de continuer la collecte et la diffusion des données et des informations dans ce domaine.

30. La Commission a noté le nombre et la diversité des cadres de planification tels que lutte contre la désertification, gestion des ressources naturelles et plan d'action environnemental pouvant désorienter les pays membres. Elle note la nécessité de préciser les priorités nationales mais également harmoniser les actions au niveau national et international. Les organisations internationales devront coopérer davantage pour assurer plutôt une synergie de leurs interventions.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
(point 5)

31. En présentant le document FO: AFWC/92/4, M. Barthélémy Otchoun, Directeur des forêts et des ressources naturelles du Bénin, a retracé la genèse de la CNUED et l'évolution de la prise en compte de questions relatives à l'environnement depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et l'habitat, dite Conférence de Stockholm, en 1972.

32. Il a évoqué le processus de mise en place de la CNUED depuis la résolution 44/228 des Nations Unies prise lors de sa 44ème session tenue en 1989, rappelant que la forêt apparaissait déjà comme une priorité majeure. Il a brièvement évoqué le rôle du Comité préparatoire du Secrétariat de la Conférence et le travail du groupe de travail d'élite constitué pour aider le Secrétariat de la CNUED.

33. M. Otchoun a présenté aux membres de la Commission les résultats attendus de la CNUED, en faisant remarquer que la "Charte de la terre" avait été ramenée à une "Déclaration de Rio" lors de la dernière session du Comité préparatoire (New York, mars 1992). Parmi ces résultats, il a mentionné également le programme "Action 21", les ressources financières additionnelles pour aider (les pays en développement) à mettre en oeuvre des décisions de la CNUED, les transferts de technologie et les accords légalement contraignants. Il a souligné la difficulté des discussions qui ont précédé la Conférence et a ensuite passé en revue les arrangements institutionnels mis en place pour le suivi de la CNUED.

34. M. Otchoun a continué sa présentation en décrivant les aspects qui touchaient plus spécifiquement les matières forestières lors de la Conférence, à savoir le chapitre 11 du programme "Action 21" et les "principes forestiers". En guise de conclusion, il a fait remarquer que le document qu'il venait de présenter avait été rédigé avant la Conférence. Néanmoins, il a souligné le caractère exceptionnel de la CNUED et l'importance de ses implications futures, y compris et surtout dans le domaine forestier.

35. M. Murray a tout d'abord signalé que le rapport final de la CNUED allait bientôt être disponible et a expliqué que la Déclaration de Rio serait revue et présentée comme "Charte de la terre" à l'occasion du 50ème anniversaire des Nations Unies en 1995. Soulignant la participation active de la FAO dans la préparation du chapitre 11 du programme "Action 21", il a ensuite passé en revue certains points difficiles et délicats soulevés lors de la Conférence tels que la question de la souveraineté nationale sur les ressources naturelles, les transferts de technologies, le commerce international des produits forestiers et le financement.

36. Concernant le financement, M. Murray a évoqué des annonces faites par certains pays industrialisés dont celles des Etats Unis d'Amérique de consacrer 150 millions de dollars E.-U. additionnels à la coopération bilatérale dans le secteur des forêts.

37. Dans la discussion qui a suivi, la Commission a souligné tout particulièrement l'importance des divergences existantes entre les pays industrialisés du Nord et les pays en développement. L'accent a été mis sur la nécessité pour les pays africains d'être vigilants dans les discussions internationales qui vont se tenir dans l'avenir, et particulièrement en ce qui concerne le commerce des bois tropicaux car les pays du Nord risquent de revenir à leur position antérieure en dépit du compromis de Rio sur les "principes forestiers" adoptés à Rio et des accords du GATT.

38. La Commission a insisté sur le fait que les délégations des pays africains devaient augmenter leur présence lors des rencontres internationales, et présenter un front solidaire pour défendre leur point de vue, par exemple dans le cadre du Groupe des 77. En particulier, elle a invité les pays membres à s'organiser pour veiller à l'application des points définis lors de la CNUED, notamment par une participation active dans les travaux de la Commission des Nations Unies créée pour suivre les résultats de la CNUED. La Commission a recommandé que la FAO prépare un document de synthèse sur les points de la CNUED touchant au secteur forestier. Ce document indiquerait par thème les positions de la CNUED sur les problèmes importants en se référant aux documents adoptés lors de la CNUED (soit essentiellement le chapitre 11 du programme "Action 21" et les "principes forestiers"). Ce document permettrait d'éviter lors de prochaines débats de rediscuter

des points déjà adoptés au plus haut niveau à Rio, et d'offrir aux délégations africaines la possibilité de se référer rapidement aux résultats de la CNUED dans les discussions nationales et internationales relatives aux arbres, aux forêts et terres forestières.

39. La Commission a pris note de l'accord intervenu sur "Déclaration de Rio" et les "principes forestiers" et a souhaité que ce compromis ne soit pas utilisé pour imposer aux pays forestiers des mesures contraignantes lors des futures négociations internationales, notamment celles de l'Accord international sur les bois tropicaux. Elle souhaite plutôt que tout soit mis en oeuvre pour dégager des moyens de financement des opérations d'aménagement des forêts et de lutte contre la désertification.

40. Le Secrétariat a rappelé que les documents issus de la CNUED, en particulier le chapitre 11 du programme "Action 21" et les "principes forestiers", et le rapport final de la Conférence seront bientôt à la disposition de tous les gouvernements; il a instamment demandé une diffusion de l'information, non seulement à l'intérieur des ministères et institutions nationales, mais aussi entre les pays eux-mêmes, au niveau régional, voire par exemple, entre les délégations du Groupe des 77 auprès de la FAO et des Nations Unies. La circulation de cette information est un point essentiel. A la demande de la Commission, le Secrétariat a distribué pendant la session des copies des "principes forestiers" et de la "Déclaration de Rio"

LIMITATIONS DES ECHANGES DE BOIS TROPICAUX (Point 6)

41. Le Secrétariat a présenté le document FO:AFWC/92/5 et les points suivants ont été soulignés:

- les efforts déployés par la FAO lors de différents forums pour influencer l'opinion publique vers plus de modération et d'équilibre dans les préoccupations environnementales touchant le sort des forêts tropicales;
- l'utilité très restreinte, voire l'effet contraire à celui escompté, d'un boycott unilatéral ou de limitations sur le commerce des bois tropicaux;
- la nécessité pour les pays producteurs de s'informer de l'évolution des intentions de boycotts et d'adopter des stratégies adéquates pour contrecarrer leurs impacts négatifs;

42. La Commission s'est félicitée de l'information fournie par le Secrétariat de la FAO en ce qui concerne la problématique des limitations des échanges des bois tropicaux au travers du document. Elle s'est également félicitée de la position adoptée par la FAO contre le boycott des bois tropicaux. La Commission a de nouveau souligné l'importance de se référer chaque fois qu'il était possible lors des prochaines rencontres internationales où cette question serait évoquée, à toutes les résolutions ou dispositions prises lors de réunions telles que le dixième Congrès forestier mondial, la CNUED ou aux accords du GATT.

43. La Commission a mis l'accent sur les quelques mesures que les pays producteurs devaient envisager telles que l'amélioration de la gestion des forêts, le développement de nouveaux marchés aussi bien intérieur que régional, les révisions de politique et la diffusion de l'information, la réduction des exportations de grumes pour faciliter la transformation industrielle locale. Elle a insisté sur le fait que sur cette question les pays producteurs devaient former un front uni.

44. La Commission a recommandé aux gouvernements de tenir rapidement des réunions de concertation sur cette question afin d'adopter une position ferme, commune et solidement argumentée. Elle a également recommandé aux pays membres de l'OAB de prendre des mesures concrètes pour renforcer les moyens de cet organisme afin de lui permettre de remplir pleinement sa mission.

45. La Commission a exhorté les pays concernés à profiter du prochain sommet entre la France et les pays d'Afrique francophones à Libreville en septembre 1992 pour réaffirmer leur position en la matière. Les pays d'Afrique anglophone devraient en faire de même lors de leurs futures rencontres qui se tiendront au Royaume Uni.

46. La Commission a mis l'accent sur le fossé qui existe entre la perception éronnée de la foresterie africaine qui s'est répandue dans l'opinion publique, certaines ONG et même les instances dirigeantes de pays du Nord d'un côté et les gouvernements africains de l'autre. Elle a de ce fait recommandé aux pays membres de mettre sur pied une action concertée en ce sens avec des moyens appropriés et d'entreprendre une vaste campagne d'information et de relations publiques dans les pays du Nord afin de rétablir une image réelle de la foresterie africaine. L'OAB devrait jouer un rôle actif en ce sens, avec l'appui de la FAO.

47. La Commission a reconnu que derrière ou au-delà du débat écologique, certaines réalités économiques conduisent à des modifications préoccupantes du marché international du bois. En particulier, allusion a été faite aux volumes de bois croissants en provenance de peuplements arrivant à maturité dans certains pays tempérés, à la volonté politique de ces pays de valoriser leur production, mais aussi à l'évolution des besoins du marché en ce qui concerne la nature et la qualité des produits, autant de facteurs qui doivent éveiller la vigilance des pays africains. Dans un tel contexte, la Commission a recommandé aux pays membres:

- d'améliorer la compétitivité des produits;
- de développer leur marché intérieur;
- de développer les échanges commerciaux au niveau de la région même et de recherer la complémentarité;
- d'examiner les questions de l'interdiction de l'exportation de grumes à l'horizon de l'an 2000 au plus tard et de la transformation des produits sur place;
- de rechercher de nouveaux débouchés à leurs produits;
- d'examiner la question de la création d'un organisme de financement des exportations de bois des pays africains.

48. Sur toutes ces questions, la Commission a recommandé à la FAO d'accorder aux pays membres son assistance et son soutien.

49. En conclusion, la Commission a pris note que certains points (surtout 13(a), 13(b) et 14) des "principes forestiers" présentés lors de la CNUED confortaient la position selon laquelle le commerce des produits forestiers devrait être ouvert et libéralisé, basé sur des accords non discriminatoires et multilatéraux compatibles avec les lois internationales. Les restrictions unilatérales ou les boycotts sur le commerce international de bois ou autres produits forestiers devraient être supprimés ou évités.

LES FEMMES ET LA GESTION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE (point 7)

50. Le Secrétariat a présenté le document FO: AFWC/92/6.

51. Le document rappelle brièvement le rôle important joué par les femmes dans la collecte, la transformation, l'utilisation et la commercialisation des produits forestiers comme le bois de feu et les autres produits non-ligneux tirés des forêts. Il reconnaît aussi le rôle limité joué par les femmes dans l'aménagement et la conservation des ressources forestières. Cette situation a cependant tendance à changer et les femmes participent de plus en plus aux travaux en pépinières et même dans les reboisements communautaires, les travaux de conservation des eaux et des sols, la diffusion des foyers améliorés, etc.

52. Le document reconnaît que le problème de l'appropriation foncière est le plus important dans la responsabilisation des femmes dans les activités de foresterie. L'absence de contrôle direct sur le patrimoine foncier entraîne un pouvoir limité de décision des femmes africaines sur la terre et les ressources qui en sont issues. Le document souligne cependant que la participation des femmes africaines aux activités forestières ne peut être analysée de façon sectorielle et isolée, dans la

mesure où elle est conditionnée par l'ensemble des activités auxquelles les femmes prennent part et par les conditions spécifiques d'organisation sociale auxquelles elles sont confrontées. Le document conclut en suggérant à la commission un certain nombre de points à discuter: les orientations stratégiques pour appuyer la participation des femmes; la sensibilisation des forestiers et l'amélioration de leurs compétences d'animation et de vulgarisation; le besoin d'évaluation des revenus forestiers potentiels pour les femmes; les changements dans les orientations politiques et législatives pour favoriser la participation des femmes; l'intégration des activités de foresterie des femmes dans le cadre du développement rural; et le rôle de la FAO.

53. Des discussions animées au sein de la Commission, il est ressorti un besoin évident pour:

- une volonté politique de tous les états membres à favoriser la participation des femmes, en particulier l'élargissement des responsabilités des forestiers en matière de foresterie rurale;
- la formation et l'éducation en général, et la formation des femmes aux disciplines du développement rural en particulier, apparaissent comme les solutions privilégiées du problème. Il a été suggéré à cet effet d'intéresser les femmes diplômées d'autres écoles du secteur rural (économie rurale, par ex.) aux carrières forestières et connexes. C'est au sein des groupements de femmes que les activités sont plus significatives, en ce qui concerne la participation au développement forestier;
- le problème foncier n'apparaît pas comme une contrainte fondamentale;
- un suivi est nécessaire pour mesurer les progrès et accélérer le mouvement.

54. La Commission a recommandé i) aux Etats membres de faire une évaluation continue des stratégies et progrès réalisés dans la participation des femmes aux activités forestières et d'en faire rapport à la prochaine session; ii) à la FAO de réaliser une étude sur les femmes, la tenure des terres et l'accès au foncier pour éclairer la question en Afrique.

ACTIVITES DE LA FAO EN MATIERE DE FORESTERIE DANS LA REGION (point 8)

a) **Activités en 1990-91 et Programme de travail et budget pour 1992-93**

55. Le Secrétariat a présenté le document FO:AFWC/92/7.

56. Les activités de la FAO au cours du biennium 1990-1991 ont particulièrement concerné la mise en oeuvre du PAFT, la préparation de la CNUED, le dixième Congrès forestier mondial ainsi que l'évaluation 1990 des ressources forestières tropicales. La mise en oeuvre du PAFT, la lutte contre le puceron du cyprès dans les plantations en Afrique orientale et centrale, l'assistance aux pays pour la collecte de données statistiques, la publication en anglais et français de la revue *Nature et faune* et la formation aux techniques d'élevage du petit gibier furent les principales activités dans le cadre du programme ordinaire en Afrique.

57. Concernant le Programme de travail et budget pour 1992-1993, ces activités restent prioritaires, mais une attention particulière est portée sur les problèmes des produits forestiers non-ligneux et sur la recherche forestière.

58. La Commission a exprimé son appréciation pour la priorité accordée au PAFT par la FAO, mais a exprimé des inquiétudes sur le rythme lent du financement.

59. La Commission a déploré encore une fois, l'insuffisance des moyens accordés à l'aménagement de la faune sauvage dans le budget 1992-1993. Il a recommandé de porter une attention particulière à ce problème.

(b) Séminaires sur les statistiques forestières en Afrique

60. Le Secrétariat a présenté le document FO:AFWC/92/7(a) sur les résultats du deux séminaires sur les statistiques forestières tenus au Malawi (novembre 1989) et au Sénégal (novembre 1991) sur les thèmes "l'échange international d'information" et "l'organisation destinée à soutenir les statistiques forestières". Les recommandations très importantes émanant de ces séminaires concernent i) les institutions; ii) des secteurs prioritaires de concentration tels les statistiques sur le bois de feu, les produits forestiers non-ligneux, les statistiques de la production et du commerce et iii) l'importance de l'outil que constitue l'informatique.

61. La Commission a félicité la FAO d'avoir organisé ces séminaires sur les statistiques forestières et reconnaît que bien que des embryons de services statistiques existent dans quelques pays, le renforcement et/ou la création de services de statistiques forestières solides est une priorité de tout premier rang pour les pays de la région. Elle prend acte et accepte la proposition d'un programme d'action de la Commission qui comprendrait i) des actions visant la constitution ou le renforcement d'unités de statistiques forestières; ii) la création d'un groupe de travail régional sur les études statistiques; iii) l'élargissement des échanges d'informations statistiques par des activités de réseau et iv) la concentration sur certains secteurs tels que le bois de feu, les produits forestiers non-ligneux, l'informatique et le secteur commercial. Elle a recommandé aux gouvernements et à la FAO de prendre toutes les mesures nécessaires pour apporter tout l'appui nécessaire aux services forestiers nationaux pour renforcer ou créer les services nationaux de statistiques forestières. Elle a recommandé en plus aux pays de concevoir la création de ces services en coopération avec les autres services économiques nationaux et les opérateurs économiques.

(c) Opérations forestières de terrain dans la région

62. Le Secrétariat a présenté le document FO:AFWC/92/8, se rapportant aux activités de terrain du secteur forestier dans la région. Les activités forestières de terrain ont continué de constituer un important élément de l'ensemble du programme forestier de la FAO en élevant les niveaux de nutrition et la qualité de vie dans les pays membres. Les projets forestiers se concentrent de nos jours plutôt sur les concepts du développement durable, de la protection de l'environnement, du développement rural et de l'allègement de la pauvreté.

63. Avec l'adoption du PAFT par plusieurs pays membres, des projets ayant pour objectif d'améliorer les capacités des pays à mettre en oeuvre le programme ont été formulés.

64. Bien que l'aide officielle au développement dédiée au secteur forestier ait augmenté, il reste néanmoins nécessaire de mobiliser des ressources additionnelles si les effets de l'aide au développement devaient se maintenir et les activités des projets avoir un caractère durable.

65. Le Fonds global pour l'environnement (GEF), sponsorisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le but de soutenir financièrement les projets concernant l'environnement et la biodiversité, pourrait se révéler comme une importante source de financement pour les projets liés à la foresterie.

66. Le développement des ressources humaines a continué de recevoir une attention particulière par la présence systématique d'un volet relatif à la formation dans les projets forestiers. Il a été reconnu que la FAO avait d'énormes possibilités d'appliquer son approche multidisciplinaire sur les projets dans la mise en oeuvre desquels elle était associée, en tant que membre d'un triple-partenariat (gouvernement, FAO et donateur).

67. La Commission a particulièrement insisté sur le problème de durabilité des projets. Elle a reconnu la nécessité de revoir les schémas de financement lors de l'élaboration des documents de projet, ainsi que la participation de l'expertise locale afin de préparer un retrait graduel de l'assistance extérieure.

68. La Commission a cependant reconnu que, autant il est relativement facile d'aboutir à des activités durables dans le cadre des plantations forestières, autant cela est difficile s'agissant d'aménagement de forêts naturelles.

69. La Commission a reconnu la nécessité d'accorder une attention particulière au facteur humain ainsi que la nécessité d'apporter aux institutions nationales l'appui nécessaire pour la coordination et la recherche de la durabilité des projets de foresterie rurale.

70. La Commission a recommandé aux Etats Membres de prêter une attention particulière au problème de l'intégration harmonieuse des projets dans leurs programmes de développement, sur les plans financiers, techniques et humains. Elle a aussi recommandé à la FAO d'apporter son appui dans ce sens.

PROGRES DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION FORESTIER TROPICAL EN AFRIQUE (point 9)

71. Le Secrétariat a présenté le document FO: AFWC/92/9 qui fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du PAFT dans la région. Le document évoque la genèse du PAFT, son évolution jusqu'à présent, la situation spécifique à l'Afrique et les progrès qui y sont réalisés, le rôle de la FAO, des co-fondateurs et des autres bailleurs de fonds. Des sujets de discussion sont proposés en fin de document de même que des annexes portant de nombreuses informations.

72. Les points ci-dessous ont été mis en exergue:

- le remaniement du PAFT à la suite de la revue indépendante qui a abouti à une approche caractérisée par la prépondérance de la responsabilité des pays; l'orientation sur des processus avec un accent plus grand sur l'utilisation des terres, la multidisciplinarité, l'intégration et la prise en compte des politiques nationales.
- la révision des principes opérationnels pour rendre les modalités plus flexibles;
- le financement: le PNUD se distingue comme le partenaire le plus constant de la FAO; en plus un groupe de neuf donateurs a appuyé directement le PAFT à travers un fonds fiduciaire multi-donateurs déposé auprès de la FAO.
- les discussions en cours concernant la création d'un mécanisme consultatif; à cette fin un Groupe *ad hoc* a été établi par le Conseil de la FAO.
- la mise en oeuvre du PAFT en Afrique avec en particulier: i) une participation active des pays allant du simple (19) en 1989 au double (37) en 1992; ii) la création d'un centre de documentation en Afrique; iii) la tenue d'ateliers sous-régionaux dans les pays du CILSS et de l'IGAAD (et bientôt de SADCC); et iv) les travaux préparatoires d'un Programme d'action forestier méditerranéen.

73. Une dizaine de délégations ont pris part aux discussions pour donner des informations sur l'état d'avancement de leur plan d'action forestier national et évoquer un certain nombre de problèmes qui se sont posés. Du souci a été manifesté pour l'appui apparemment assez faible donné au PAFT, notamment par les premiers fondateurs. Le Secrétariat a expliqué que l'Institut des ressources mondiales s'était retiré comme parrain car il n'était pas un organisme d'exécution. La Commission s'est félicitée des efforts de la FAO en tant qu'agence chef de file et coordonnateur du PAFT, et l'a encouragé à continuer à animer la mise en oeuvre de ce programme.

74. Parmi les problèmes soulevés par les délégations figure le fait que i) les financements ne suivaient pas toujours les exercices de planification; ii) les projets de renforcement des capacités nationales se sont révélés utiles, mais dans certains cas ils ont nécessité eux-mêmes des renforcements pour s'acquitter correctement de leurs tâches; iii) des conditions préalables nombreuses sont souvent présentées par les bailleurs de fonds; iv) des confusions, voire des contradictions se vérifient entre différents programmes traitant d'environnement ou de ressources naturelles; v) compte tenu des difficultés financières que rencontrent tous les pays, la plus grande

partie des activités identifiées par le PAFT devraient être financées par des subventions ou des crédits concessionnels; et vi) la durabilité des projets et activités de suivi à la fin de l'aide extérieure devraient être assurée.

75. La Commission a jugé qu'il était dans l'intérêt des pays de demander l'assistance des donateurs, mais les pays devraient eux-mêmes faire de sérieux efforts pour initier des activités dans les limites de leurs ressources propres. Sur la question des conditions préalables, il a été estimé que les pays devront décider à quel degré ils pourraient remplir les conditions exigées, mais celles qui seraient sujettes à controverse ou contre l'intérêt national devront être contestées et les pays devront faire entendre leurs raisons.

76. Les délégations ont rappelé l'existence des nombreux cadres de planification; les pays doivent pouvoir exercer un contrôle, une classification et une hiérarchisation de ces différents cadres et établir leurs propres priorités. La Commission a recommandé aux pays que les PAFT nationaux soient dûment préparés sous la responsabilité directe des institutions nationales et leurs programmes prioritaires déterminés dans le contexte général de développement national et que l'on recherche non seulement le financement extérieur, mais aussi un financement national minimum indispensable, ceci malgré les difficultés actuelles. Elle a aussi recommandé que les petits projets à la hauteur des collectivités et attractifs pour elles aient droit de cité parmi les projets retenus.

77. La Commission a reconnu l'importance du renforcement des capacités nationales et a recommandé que la FAO, en tant qu'agence chef de file, prenne toutes les mesures pour générer des projets de renforcement des capacités nationales pour appuyer les activités gouvernementales pour atteindre les objectifs de développement durable.

78. La nécessité de favoriser le financement des actions forestières identifiées par le PAFT par des subventions ou prêts concessionnels a été soulignée et les difficultés pour certains pays d'avoir accès au Fonds global pour l'environnement pour le financement des actions de conservation et de développement des forêts ont été déplorées. La Commission a recommandé que la FAO étudie davantage ces problèmes de financement et aide à évaluer le potentiel de certains donateurs, en particulier les Etats Unis et le Japon à financer le PAFT. En outre, elle a recommandé que la FAO poursuive les efforts visant la création d'un fonds pour la mise en oeuvre du PAFT, tel que recommandé par la mission de revue indépendante.

RAPPORT DE LA DIXIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES PARCS NATIONAUX (Point 10)

79. M. Athanase Nyamacumu, Président du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux, a présenté à la Commission le rapport de la dixième session du Groupe, qui s'est tenue à Kigali du 5 au 7 août 1992. Il a souligné quelques points importants tels que les possibilités de financement du Fonds global pour l'environnement et le rôle de la femme dans la gestion de la faune sauvage et des aires protégées.

80. La Commission a approuvé le rapport. Elle a évoqué les problèmes causés par le trop grand nombre d'éléphants, dans certains pays comme le Gabon, causant des dommages aux cultures et s'est interrogée sur la position des organismes de conservation internationaux vis-à-vis du commerce artisanal de l'ivoire africain. Le délégué de la CITES a alors répondu en signalant que toute exportation d'ivoire tombait sous le coup de l'article 3 de la CITES qui traite des espèces classées en Annexe I, c'est-à-dire l'interdiction de tout commerce. En ce qui concerne le surnombre d'éléphants, il a rappelé que des quotas sont appliqués pour certains pays même pour des espèces classées en Annexe 1, c'est le cas pour la panthère et le guépard. De plus, les services de la faune sauvage de chaque pays ont pour mission de protéger la communauté humaine contre les débordements de la faune sauvage. Ensuite le représentant du secrétariat de la CITES a signalé l'entrée en Annexe II d'une espèce de bois commercial africain, l'afromosia (*Pericopsis elata*) et a mis l'accent sur le fait que les pays africains devaient s'engager à mieux soutenir les institutions sensées les représenter en cette matière (comme l'OUA ou même l'OAB pour ce qui concerne le commerce du bois).

QUESTIONS A SOUMETTRE AU COMITE DES FORETS (Point 11)

81. La Commission a décidé que les points suivants devraient être portés à l'attention du Comité des forêts:

- (a) Etant donné que, à sa huitième session en 1989, la Commission était préoccupée par la campagne de désinformation sur la perte et la dégradation des forêts tropicales, particulièrement en Afrique, et avait demandé au Comité des forêts de lancer une campagne d'information pour s'y opposer, l'inclusion, à la neuvième session, d'un point de son ordre du jour traitant de la limitation du commerce des bois tropicaux a été appréciée. Elle a encore demandé au COFO de continuer à suivre tout développement en la matière au niveau mondial.
- (b) Que les délibérations sur la question des femmes et la foresterie, lui ayant été soumise par COFO, soient transmises au COFO à sa prochaine session.

AUTRES QUESTIONS (Point 12)**(a) Information sur le Centre international de la recherche forestière (CIFOR)**

82. La Commission a entendu une communication orale d'information sur la création du CIFOR. Depuis le 17ème Congrès de l'Union internationale des instituts de recherche forestière (Kyoto, Japon, septembre 1981), les consultations et les initiatives se sont succédées pour l'orientation, le renforcement et la programmation de la recherche forestière tropicale. Ces discussions se sont accélérées depuis 1989 et ont abouti en 1991 à la création d'un Centre international de la recherche forestière dans le cadre du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR).

83. Le Centre sera localisé en Asie du Sud-est mais devra oeuvrer également à travers des centres régionaux et en coopération explicite avec les centres nationaux de la recherche forestière. Il effectuera de la recherche de type stratégique mais avec une plus grande sensibilité écogéographique et une plus grande orientation vers les ressources que les autres centres du Groupe consultatif. La première réunion du Conseil d'administration de ce centre s'est tenue à la fin du mois de juillet 1992 en Angleterre; la confection de la stratégie et du programme de CIFOR, les négociations pour le siège et l'accord d'établissement, de même que le processus de sélection du Directeur général sont en cours.

84. La Commission s'est félicitée de la création de CIFOR et de l'opportunité qu'il peut représenter pour la recherche forestière en Afrique. Les délégations ont soulevé quelques questions relatives i) au rapport entre CIFOR et les centres nationaux de recherche forestière; ii) aux antennes régionales et iii) au financement du Centre et de ses activités.

b) Suivi du dixième Congrès forestier mondial

85. La Commission a entendu une deuxième communication orale portant sur le suivi des recommandations au dixième Congrès forestier mondial. Ce suivi a comporté en particulier i) l'incorporation des recommandations du Congrès dans le cadre de la préparation de la CNUED; ii) l'effort d'information et de promotion concernant l'appel de Paris et iii) la formulation d'un projet régional concernant la mise en oeuvre d'un Programme d'action forestier méditerranéen et d'un projet global de coopération visant l'appui aux opérations de reconstitution du manteau végétal dans plusieurs sous-régions.

c) Travaux futurs de la Commission

86. Le Secrétariat a exhorté la Commission, sous la direction de son bureau, à envisager des initiatives d'actions entre les sessions. Il a suggéré le maintien de contact entre les Etats membres, l'établissement de nouveaux réseaux, en utilisant les moyens de communication existants; les échanges sur les réunions et travaux en cours d'intérêt mutuel. Les membres du bureau peuvent aussi se réunir à l'occasion d'autres réunions régionales.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 13)

87. La Commission a noté avec gratitude que la délégation du Zaïre a offert d'accueillir la dixième session. Elle a aussi noté que deux autres délégations, Botswana et Ghana, ont offert d'accueillir la prochaine session, mais doivent confirmer ces offres après consultation avec leurs gouvernements. La délégation du Kenya a aussi exprimé de manière informelle son intérêt à accueillir la prochaine session. La Commission a laissé à la FAO le soin de poursuivre l'examen de la question, conformément aux règles et procédures habituelles.

ADOPTION DU RAPPORT (Point 14)

88. Le rapport de la session a été examiné par la Commission qui l'a adopté.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Suivi des recommandations adressées à la FAO par la Commission à sa huitième session
4. Situation de la foresterie et de la faune sauvage dans la région: rapports d'activité nationaux
5. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
6. Limitations des échanges de bois tropicaux
7. Les femmes et la gestion des forêts et de la faune sauvage en Afrique
8. Activités de la FAO en matière de foresterie dans la région
 - a) Activités en 1990-91 et Programme de travail et budget pour 1992-93
 - b) Séminaires sur les statistiques forestières en Afrique
 - c) Opérations forestières sur le terrain dans la région
9. Progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action forestier tropical en Afrique
10. Rapport de la dixième session du Groupe de travail de l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux
11. Questions à soumettre au Comité des forêts
12. Autres questions
 - a) Information sur le Centre international de la recherche forestière (CIFOR)
 - B) Suivi du dixième Congrès forestier mondial
 - b) Travaux futurs de la Commission
13. Date et lieu de la prochaine session
14. Adoption du rapport

LISTE DES PARTICIPANTS

| | |
|-----------------|--|
| Président | F. Nzamurambaho (Rwanda) |
| Vice-Présidents | Sedia Cyril Modise (Botswana) Amadou Kone (Mali) Augustine M. Bokwe (Cameroun) |
| Rapporteurs | Satenin Sagnah (Guinée) Lawrence S. Kiwanuka (Ouganda) |
| Secrétaire | J. D. Keita (FAO) |

BENIN**Délégué**

Barthélemy OTCHOUN
Directeur des forêts et des
ressources naturelles
Ministère du développement rural
B.P. 393
Cotonou

BOTSWANA**Délégué**

Sedia MODISE
Assistant Director (Parks)
Ministry of Commerce and Industry
P.O. Box 131
Gaborone

BURKINA FASO**Délégué**

Lamine SEBOGO
Chef de Projet
Sauvegarde des éléphants du Burkina Faso
Ministère de l'environnement et du tourisme
B.P. 7044
Ouagadougou

CAMEROUN**Délégué**

Augustine Mokube BOKWE
Director of Wildlife and Protected Areas
Ministry of Environment and Forestry
Yaoundé

Suppléant

Kameni Roger FOTEU
Chef du Service des études et de statistiques
forestières
Coordonnateur national du PAFT
Ministère de l'environnement et des forêts
Yaoundé

CONGO**Délégué**

Raphael TSILA
Directeur de la faune et de la flore
Ministère de l'agriculture, des eaux et des
forêts
B.P. 2153 ou B.P. 98
Brazzaville

Adjoint

Adolphe NGASSEMBO
Directeur de la sylviculture et aménagement
des forêts
B.P. 98
Brazzaville

GABON**Délégué**

Eugène CAPITO
Ministre des eaux et forêts
Ministère des eaux et forêts
B.P. 199
Libreville

Suppléants

Paul BIE EYENE
Directeur des organisations
internationales
Ministère des affaires étrangères
Libreville

Alphonse MACKANGA MISSANDZOU
Ingénieur des eaux et forêts
Chef du service aménagement de la faune
Ministère des eaux et forêts
Direction de la faune et de la chasse
B.P. 1128
Libreville

André-Jules MADINGOU
Chargé d'études
Ministère des eaux et forêts
B.P. 1128
Libreville

Dieudonne NDJAVE
Conseiller
Ministère des eaux et forêts
B.P. 199
Libreville

GHANA

Délégué

Kwabena TUFUOR
Ag. Chief Administrator
Forestry Commission
P.O. Box M-434
Accra

GUINEE

Délégué

Satenin SAGNAH
Chef de la Division de la faune
Direction nationale des forêts et chasses
Ministère de l'agriculture et des ressources
animales
B.P. 624
Conakry

Suppléant

Samba Donkin SYLLA
Chef de Section Protection patrimoine forestier et
lutte contre les feux de brousse
Direction nationale forêts et chasses
B.P. 624
Conakry

KENYA

Délégué

John Yahuma WAWIYE
Deputy Director of Forestry
Ministry of Environment and Natural Resources
P.O. Box 30513
Nairobi

Suppléants

Daniel M. WAROBI
Deputy Secretary
Ministry of Tourism and Wildlife
P.O. Box 30027
Nairobi

Daniel K. MBENGEI
Project Manager (KIFCON)
Ministry of Environment and Natural Resources
P.O. Box 71943
Nairobi

Dadson Weru MUGWE
Assistant Director of Kenya Wildlife Service
Ministry of Tourism and Wildlife
P.O. Box 40241
Nairobi

Observateur

(Ms.) Lucy EMERTON
Economist, Kenya Indigenous Forest Conservation
Project
P.O. Box 71943
Nairobi

MADAGASCAR

Délégué

Georges Henri RAKOTONARIVO
Chef du Service des écosystèmes forestiers
B.P. 243 Nanisana
Antananarivo (101)

MALAWI

Délégué

Wilfred Winson NYONI
Assistant Chief Forestry Officer
Ministry of Forestry and Natural Resources
P.O. Box 223
Mzuzu

MALI

Délégué

Amadou KONE
Directeur national des eaux et forêts du Mali
Ministère du développement rural et de
l'environnement
B.P. 275
Bamako

OUGANDA

Délégué

Lawrence S. KIWANUKA
Commissioner for Forestry
Ministry of Water, Energy, Mineral and Environment
Protection
P.O. Box 7124
Kampala

RWANDA

Délégués

Juvénal UWILINGIYIMANA
Directeur
Office rwandais du tourisme et des parcs
nationaux
B.P. 905
Kigali

Thaddée HABIYAMBERE
 Directeur général des forêts
 B.P. 621
 Kigali

Athanase NYAMACUMU
 Chef des parcs nationaux
 Office rwandais du tourisme et des parcs
 nationaux
 B.P. 905
 Kigali

Suppléants

François-Xavier AYOBANGIRA
 Chercheur
 Ministère de l'enseignement supérieur et de la
 recherche scientifique
 I.R.S.T.
 B.P. 227
 Butare

Jean BIZIMANA
 Agent de l'Etat
 Office rwandais du tourisme et des parcs
 nationaux
 B.P. 905
 Kigali

Valens HARELIMANA
 Ecologiste forestier
 Ministère de l'environnement et du tourisme
 B.P. 2378
 Kigali

Antoine IRAGUHA
 Directeur-adjoint du projet AEFD
 MINAGRI/DGF
 B.P. 123
 Gitarama

Donat-Léon KAGENZA
 Conservateur de la forêt naturelle de Nyungwe
 Office rwandais du tourisme et des parcs
 nationaux
 B.P. 905
 Kigali

Régis MURWANASHYAKA
 Chercheur ISAR, Dept. foresterie
 Ministère de l'agriculture et de l'élevage
 B.P. 617
 Butare

Léonard NDAGIJIMANA
 Chef de Division de la Protection du milieu et
 conservation des ressources naturelles
 Ministère de l'environnement et du tourisme
 B.P. 2378
 Kigali

Samuel KANYAMIBWA
 Professeur UNR et responsable de recherche
 (Projet conservation de la forêt de
 Nyungwe (PCFN/ORTPN)
 c/o UNR
 Département de biologie
 B.P. 117
 Butare

Observateurs

Marcellin KURUVUNE
 c/o MINETO (Chroniqueur)
 B.P. 2378
 Kigali

Eliezel BAZAMBANZA
 Chef de volet protection forêt naturelle
 Ministère de l'agriculture et de l'élevage
 Projet PASP II-UGZ 3, Nyungwe
 B.P. 339
 Butare

Valens MUNYANDAMUTSA
 Forestier
 MINAGRI
 B.P. 1
 Kibuye

Jean Bosco MUNYANEZA
 Forestier/DGF
 MINAGRI
 B.P. 621
 Kigali

Isaie RWAGASORE
 Chef de Division patrimoine touristique
 Ministère de l'environnement et du tourisme
 B.P. 2378
 Kigali

Carisius SHYIRAMBERE
 Conservateur du parc national des Volcans
 Office rwandais du tourisme et des parcs
 nationaux
 B.P. 12
 Ruhengeri

SENEGAL

Délégué

Ibrahima GUYE
 Adjoint au Directeur des eaux, forêts, chasses
 et de la conservation des sols
 Ministère de développement rural et hydraulique
 Direction des eaux et forêts
 B.P. 1831
 Dakar

SIERRA LEONE**Délégué**

Aiah Philip KOROMA
 Chief Conservator of Forests
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Youyi Building
 Freetown

SWAZILAND**Délégué**

Solomon Thandiqiniso GAMEDZE
 Forestry Officer
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 P.O. Box 162
 Mbabane

TANZANIE**Délégué**

George Philip MBONDE
 Senior Forest Officer
 Ministry of Tourism, Natural Resources and
 Environment
 P.O. Box 426
 Dar es Salaam

TCHAD**Délégué**

Moctar DIPHANE
 Directeur général
 Ministère du tourisme et de l'environnement
 B.P. 447
 N'Djamena

Suppléant

Ban-Ymary DABOULAYE
 Directeur des parcs nationaux et réserves de
 faune
 Ministère du tourisme et l'environnement
 B.P. 905
 N'Djamena

ZAIRE**Délégué**

Yobwa IPALAKA
 Conseiller du Ministre de l'environnement
 Ministère de l'environnement et de la
 conservation de la nature
 Av. des Cliniques N° 15
 Kinshasa/Gombe

Suppléant

Kabemba MUEMBO
 Directeur de la recherche
 Ministère de l'environnement et de la
 conservation de la nature
 Av. des Cliniques N° 13
 Kinshasa/Gombe

Observateurs

Mujika KANKOLONGO
 Expert forestier génie
 Ministère de l'environnement et de la
 conservation de la nature
 Av. des Cliniques No. 15
 Kinshasa/Gombe

Kasongo KAYEMBE

Superviseur de la cellule de
 coordination du secteur forestier
 Ministère de l'environnement et de la
 conservation de la nature
 Av. des Cliniques N° 15
 B.P. 5702
 Kinshasa/Gombe

REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT/CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION (CITES)

John N. Kundaeli
 Programme Officer, CITES Secretariat
 6, rue du Maupas
 1000 Lausanne 9
 Switzerland
 FAX: .0041.21.20.00.84

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Tam Luan CHAU
 Conseiller technique principal
 Projet RWA/90/009, Organisation internationale du travail
 c/o PNUD
 B.P. 445
 Kigali
 Rwanda

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS

Mohammed Lawal Garba
 Secretary General
 African Timber Organization
 B.P. 1077
 Libreville
 Gabon

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE AGROFORESTIERE

Amabou I. Niang
 Chef Projet ICRAF
 International Centre for Research in Agro-forestry
 P.O. Box 30677
 Nairobi
 Kenya

CENTRE POUR L'ETUDE DE L'ENVIRONNEMENT

Philip Thresher
 Consultant Economist
 The Center for the Study of the Environment
 101 E. Victoria Street
 Santa Barbara
 California 93101
 United States of America

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

B. Tossou
Représentant de la FAO au Rwanda
B.P. 1502
Kigali

I. Kaba
Chargé de programme
Représentation de la FAO au Rwanda
B.P. 1502
Kigali

C. H. Murray
Sous-Directeur général
Département des forêts
Rome

El Hadji Sène
Chef, Sous-Division de la conservation des forêts et
des espaces naturels
Division des ressources forestières
Rome

G. S. Child
Fonctionnaire principal (Aménagement de la faune
sauvage et des zones protégées) et Secrétaire du
Groupe de travail de l'aménagement de la faune
sauvage et des parcs nationaux
Sous-Division de la conservation des forêts et des
espaces naturels
Division des ressources forestières
Rome

P. Tesha
Chef, Section Afrique
Service des opérations
Département des forêts
Rome

J. D. Keita
Fonctionnaire régional - forêts
Secrétaire, Commission des forêts et de la faune
sauvage pour l'Afrique
Bureau régional pour l'Afrique
Accra, Ghana

Eric Cautriez
Cadre associé (Faune sauvage)
Bureau régional pour l'Afrique
Accra, Ghana

Eileen Nolan
Chargée des réunions
Département des forêts
Rome

Philip Kio
Forestier principal (recherche)
TAC - Secrétariat
Division du développement de la recherche et de la
technologie
Rome

Traducteur
J. Rice
Division des publications
Rome

Secrétaire
A. Van Asten
Service des opérations
Département des forêts
Rome

Interprètes
L. Amuri
C. Bekalti
C. Mariotte
K. Muhindi

LISTE DES DOCUMENTS

| <u>Point de l'ordre du jour</u> | <u>Cote</u> | <u>Titre</u> |
|-------------------------------------|-----------------|--|
| 1 | FO:AFWC/92/1 | Ordre du jour provisoire |
| 3 | FO:AFWC/92/2 | Suivi des recommandations adressees a la FAO par la Commission à sa huitième session |
| 4 | FO:AFWC/92/3 | Situation de la foresterie et de la faune sauvage dans la région: Rapports d'activité nationaux |
| 5 | FO:AFWC/92/4 | Les questions forestières à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement |
| 6 | FO:AFWC/92/5 | Limitations des échanges de bois tropicaux |
| 7 | FO:AFWC/92/6 | Les femmes et la foresterie en Afrique |
| 8 | FO:AFWC/92/7 | Activités de la FAO en matière de foresterie dans la région: Activités en 1990-91 et Programme de travail et budget pour 1992-93 |
| | FO:AFWC/92/7(a) | Séminaires sur les statistiques forestières en Afrique |
| | FO:AFWC/92/8 | Opérations forestières sur le terrain dans la région |
| 9 | FO:AFWC/92/9 | Progrès dans la mise en oeuvre du Programme d'action forestier tropical en Afrique |

Documents d'information

| | |
|-------------------|-----------------------|
| FO:AFWC/92/Inf. 1 | Note d'information |
| FO:AFWC/92/Inf. 2 | Calendrier provisoire |
| FO:AFWC/92/Inf. 3 | Liste des documents |

Des rapports ont été reçus des pays suivants

| | |
|----------|--------------|
| Algerie | Maroc |
| Benin | Nigéria |
| Cameroun | Ouganda |
| Gambie | Rwanda |
| Guinée | Sénégal |
| Kenya | Sierra Leone |
| Malawi | Tchad |
| Mali | Zambie |

MEMBRES DE LA COMMISSION

| | |
|---------------|-----------------------------|
| Algérie | Malawi |
| Angola | Mali |
| Bénin | Maroc |
| Botswana | Maurice |
| Burkina Faso | Mauritanie |
| Burundi | Niger |
| Cameroun | Nigeria |
| Cap-Vert | Ouganda |
| Congo | République centrafricaine |
| Côte d'Ivoire | Rwanda |
| Ethiopie | Sénégal |
| France | Sierra Leone |
| Gabon | Soudan |
| Gambie | Swaziland |
| Ghana | République-Unie de Tanzanie |
| Guinée | Tchad |
| Guinée-Bissau | Togo |
| Kenya | Tunisie |
| Lesotho | Zaire |
| Libéria | Zambie |
| Madagascar | Zimbabwe |

